



Communiqué aux Familles

COVID-19 – **Vendredi 13 mai 2022 – 13h00**

n°97



Point de situation

Nous constatons actuellement une diminution du taux d'incidence dans la population générale.

Le maintien d'une grande vigilance reste néanmoins d'actualité.

Pour rappel, le placement d'un service dans une situation de cluster est lié à l'apparition de 3 cas dans ce même service. La sortie de cluster ne peut être considérée qu'à compter du 11^{ème} jour du dernier cas positif.

Centre Départemental Gériatrique de l'Indre

Résidence Les 3 Rivières « Cluster » :

A ce jour, le service ne compte plus qu'un agent positif (évincé). Les visites restent maintenues selon les conditions de visite en situation de cluster jusqu'à une levée potentielle du cluster à partir de mercredi 18 mai si pas de nouveau cas identifié.

Résidence Louis Balsan « Cluster » :

La résidence ne compte plus de résident ou agent positifs. La sortie de cluster pourra être actée le lundi 16 mai si pas de nouveau cas identifié.

Résidence Frédéric Chopin :

La résidence ne compte plus de résident ou agent positifs. La sortie de cluster a été actée aujourd'hui. Les visites sont à nouveau organisées sans condition particulière.

RAS pour les autres résidences et services.

Centre Hospitalier de Valençay,

Service Tivoli « Cluster » :

Le service compte à ce jour 9 résidents positifs. Un premier dépistage collectif a été organisé le 4 mai, tous les résultats étaient négatifs, néanmoins suite au dépistage de contrôle réalisé le 10 mai, 3 nouveaux résidents positifs ont été identifiés. Les visites sont maintenues selon les conditions de visite en situation de cluster.

Service de Soins de Suite et Réadaptation :

Le service compte actuellement 1 patient positif sans contact à risque avec les autres patients. Un dépistage des agents contact à risque a été organisé le 11 mai, tous les résultats sont négatifs.

Service Garenne :

Suite à la positivité d'1 agent, un dépistage des contacts à risque identifiés sera organisé le lundi 16 mai.

Service Montebello :

Suite à la positivité d'1 agent, un dépistage des contacts à risque identifiés sera organisé le mercredi 18 mai.

Centre Hospitalier de Levroux

Service La Basane « Cluster » :

Le service ne compte plus de résident ou agent positifs. La sortie de cluster pourra être actée le lundi 16 mai si pas de nouveau cas identifié.

EHPAD de Vatan

Service EHPAD « Cluster » :

Le service compte actuellement 3 résidents positifs. Les visites restent maintenues selon les conditions de visite en situation de cluster.

Service de soins infirmiers à domicile - SSIAD :

Le service compte actuellement 1 usager positif.

Sont uniquement informées des résultats de leur proche les familles des patients/résidents positifs.



Assouplissement de mesures de gestion de la Covid-19

Dans la continuité des décisions prises, en concertation avec l'équipe médicale et soignante et après avoir à nouveau mesuré le bénéfice/risque pour les résidents et les services, l'assouplissement de certaines mesures de précaution liées à la pandémie a été décidé collégalement en cellule de crise.



Prise des repas

Quelle que soit la situation de la résidence, cluster ou hors cluster, il est désormais acté que les repas se feront en salle à manger pour l'ensemble des résidents négatifs et asymptomatiques.



Durée d'isolement des résidents positifs à la Covid-19

Résidents avec schéma vaccinal complet (deux doses plus un rappel) :

L'isolement des résidents testés positifs à la Covid-19 sera de 7 jours effectifs. La levée de l'isolement se fera le 8^{ième} jour après la positivité. Elle reste conditionnée à l'absence de symptôme depuis 48 heures (fièvre et symptômes respiratoire).

Résidents sans schéma vaccinal complet :

L'isolement des résidents testés positifs à la Covid-19 restera de 10 jours effectif (levée d'isolement à compter du 11^{ième} jour).



Dépistage

Suite à la confirmation d'un cas positif à la Covid-19, seuls les contacts à risque doivent se faire tester au plus tard au 5^{ième} jour de la positivité avérée. Par la suite, des tests seront réalisés uniquement en cas d'apparition de symptômes.



Vie sociale

L'ensemble des animations, organisation d'anniversaire, rencontre intergénérationnelle ou toutes autres activités permettant de maintenir la vie sociale des résidents est possible dans le respect strict des gestes barrières.



Sortie en familles des résidents

L'obligation de remplir la charte de sortie en famille est suspendue.

Néanmoins, il convient à chaque famille de continuer à respecter les gestes barrières durant la durée de la sortie en famille et d'avertir l'unité en cas de contact à risque lors de cette visite.

Les autres conditions de sorties en famille restent inchangées.



Port du masque, passe sanitaire et gestes barrières

LE MASQUE RESTE OBLIGATOIRE

La levée de l'obligation du port du masque dans certains lieux accueillant du public à compter du 14 mars ne concerne pas les établissements et services de soins et médico-sociaux.

LE PASSE SANITAIRE RESTE OBLIGATOIRE

L'application du passe sanitaire reste en vigueur dans les établissements de santé, les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap.

A l'arrivée des visiteurs, et pendant toute la visite, les modalités suivantes continuent de s'appliquer :



- Vérification du passe sanitaire
- Renseignement du registre de traçabilité
- Réalisation d'une hygiène des mains
- Port d'un masque chirurgical neuf obligatoire
- Respect de la distance physique avec la personne visitée



**LES VISITES SE DEROULENT
DU LUNDI AU DIMANCHE DE 14H00 à 18H00
MAXIMUM DE 2 VISITEURS SIMULTANES**





Campagne de rappel vaccinal


Les études récentes suggèrent une baisse progressive de l'efficacité de tous les vaccins contre la Covid-19 en particulier contre le variant Omicron. Ainsi, le ministère de la santé a lancé, le 14 mars dernier, une campagne de deuxième rappel vaccinal, conformément aux recommandations scientifiques.

Les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et en unités de soins de longue durée (USLD) **sont éligibles à un deuxième rappel vaccinal** (ou 4^{ème} dose dans la plupart des cas), à partir de 3 mois après l'injection du premier rappel.

Pour les personnes qui ont été infectées par la Covid-19 :

-  Si l'infection est survenue plus de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal.
-  Si l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel est nécessaire.

Ainsi, dans les établissements du groupe EP'AGE 36, les séances de vaccination se poursuivent selon ces recommandations.

	CDGI	CH Valençay	CH Levroux	EHPAD Vatan
Taux de résidents immunisés (2 ^{nde} dose de rappel ou infection 3 mois après le premier rappel)	75 %	84 %	85 %	64 %



Rappels sur les conditions de visites

Dans les unités sans CLUSTER :

✚ Les visites dans toutes les unités qui ne sont pas CLUSTER restent possibles pour :

- les résidents négatifs,
- les résidents positifs et asymptomatiques (avec équipement de protection individuelle).

Les gestes barrières devront être strictement respectés (port du masque, distanciation physique et hygiène des mains). Aucun manquement ne sera toléré.

Les visites restent exclues ou différées pour :

- Les résidents positifs symptomatiques
- Les résidents symptomatiques, pour lesquels il y a une suspicion de Covid, dans l'attente du résultat de test.

Dans les unités comportant un CLUSTER (à partir de 3 cas) – toutes unités confondues (y compris les unités spécialisées dans l'accueil des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou psychiatriques) :

✚ Les visites dans toutes les unités qui sont CLUSTER sont maintenues pour :

- les résidents négatifs,
- les résidents positifs et asymptomatiques (avec équipement de protection individuelle).

Chaque visiteur, sera informé de la situation du service et **signera une « Déclaration sur l'honneur – visites dans les services/unités cluster »** précisant la situation sanitaire de la résidence ou du service. En fonction de la situation du proche visité, il sera équipé des protections individuelles nécessaires.

Par ailleurs, les gestes barrières devront être strictement respectés (port du masque, distanciation physique et hygiène des mains). Aucun manquement ne sera toléré.

Les **visites sont exclues ou différées** pour :

- Les résidents positifs symptomatiques
- Les résidents symptomatiques, pour lesquels il y a une suspicion de Covid, dans l'attente du résultat de test.

Tous les communiqués sont également publiés sur les sites internet de nos établissements, accessibles aux adresses suivantes : <http://www.cdgi36.fr> ; <http://www.hl-levroux.fr> ; <http://www.hlvalencay.fr>

Le Directeur,

François DEVINEAU.

